

Le destin d'Orange Sport, suspendu à la décision du tribunal de Commerce

Quel avenir pour Orange Sport et ses contenus exclusifs achetés à prix d'or ? Orange a rappelé que le destin de sa chaîne thématique restait plus que jamais suspendu à la décision de la cour d'appel. L'opérateur, confiant sur sa stratégie, se projette déjà dans l'avenir.

Orange qui revendique 300.000 abonnés payants pour ses chaînes Orange Cinéma Séries et Orange Sport, reste persuadé que sa stratégie alliant contenus « *premium* » et réseaux est une stratégie avant-gardiste menée par d'autres (Hulu, Sky, Microsoft, Netflix, etc.).

Pour autant, suite à une plainte une de Free et de SFR pour vente liée, le tribunal de commerce avait poussé Orange à suspendre la commercialisation de sa chaîne Orange Sport. En cause : l'obligation de s'abonner à l'offre ADSL de l'opérateur pour profiter de ces contenus.

De fait, à partir du 24 mars au soir, et ce jusqu'au 31 mars, jour de la décision de la cour d'appel, l'opérateur suspendra la vente de sa chaîne, sous peine de devoir verser 50.000 euros d'amende par jour de retard. Si à cette date, la décision de la cour d'appel lui est défavorable, Orange pourrait poursuivre cette suspension en attendant une décision sur le fond.

Néanmoins, les programmes continueront à être diffusés pour les abonnés ayant souscrit à l'offre.

Pour Xavier Couture, directeur des contenus chez Orange, fidèle aux propos de Didier Lombard, le p-dg du groupe, la mise à mal de son modèle économique, fondé sur l'exclusivité, impacte Orange mais aussi toute la chaîne de valeur. « *Les premiers à souffrir d'une décision [négative de la cour d'appel] seraient les ayants droit* », lesquels s'éloigneraient irrémédiablement d'une confortable source de revenus. Pire, la mise à mort de l'exclusivité « *pourrait bouleverser l'ensemble du paysage audiovisuel* », poursuit Raoul Roverato, directeur économique chargée des nouvelles activités de croissance chez Orange.

L'opérateur, bien conscient d'un scénario qui se révélerait catastrophique pour l'ensemble de sa stratégie, n'entend pourtant pas remettre en cause ses partenariats, notamment avec la ligue professionnelle de football, partenaire avec lequel Orange demeure lié jusqu'à 2012. Reste que l'opérateur ne cherchera pas à acquérir de nouveaux droits sportifs jusqu'à que le dossier soit tranché.

Anticipant la décision de justice attendue, Orange a déjà débuté des discussions avec de potentiels. « *L'exclusivité pourra être apportée avec d'autres partenaires. En ce moment, nous discutons avec TF1* », glisse Xavier Couture. L'opérateur, jaloux de sa propriété, exclut de faire d'Orange Sport « *une chaîne de télévision bête et réglable* ». Mais Orange se dit prêt à modifier son approche « *si les règles changent* ». La justice en décidera.